

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

### DATE CONVOCATION

1<sup>er</sup> décembre 2022

### DATE D'AFFICHAGE

1<sup>er</sup> décembre 2022

### Nombres de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, MARDI 06 DECEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Étaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, M. JOUSSE, Mme GUYON, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BARRIER donne procuration à M. LECERF  
M. BELFORT donne procuration à Mme LE DRÉAU  
Mme EL KRIMI donne procuration à Mme COUET  
Mme JODEAU BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Pascal JOUSSE

2. Renouvellement du bail pour l'occupation du domaine public concernant l'antenne Orange située « Le Brouillard » parcelle ZH n°206

### Délibération DE02-06122022

Suite à la création de la société TOTEM France SAS, filiale du groupe Orange, pour gérer les infrastructures des sites mobiles et les contrats qui en découlent, il est nécessaire de renouveler la convention d'occupation du domaine public.

Il s'agit d'un bail établi pour une durée de 12 ans sur la parcelle ZH n° 206 (près de Sotraver et Biffage) d'une surface de 42 m<sup>2</sup> pour une redevance annuelle de 2 255,14 euros (dans l'ancien bail le montant était de 2 210,92 euros).

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés pour ce renouvellement de bail avec TOTEM.

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 16 décembre 2022

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Pascal JOUSSE

